

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VARENNE ET DU HOULME

## SEANCE DU 17 MARS 2010

L'an Deux Mil dix et le dix sept mars, à **20 heures 00**, le Conseil Communautaire, régulièrement Convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LOUISE, Président.

Présents Titulaires : J.L. PELLERIN – J.M.GAUDIN — D.LANGLIN– B.LOUISE – D.BIGEON –  
C.GASNIER – V.BEAUMONT–M.DUMAINE – A.RETOUR – J.C.GUILLEMINE –  
M.TOUTAIN

Présents Suppléants : M.GUERIN – G.BERTRAND – T.SOUTIF – C.RUNGETTE – R.BOUVET –  
P.BOUVET– P.CARRE – D.VEGEE – C.LETETREL

Absents excusés : P.LEPAGE – D.BABONNEAU

Absent : G.OLIVIER – J.L.MARIE

Madame Christèle RUNGETTE a été élue secrétaire de séance.

---

### ORDRE DU JOUR

- Compte Administratif 2009 CDC et approbation du Compte de gestion
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2010 CDC
- Taux d'imposition
- Formation des élus
- Taux de la taxe des ordures ménagères
- Compte Administratif 2009 ZAC et approbation du Compte de gestion
- Budget primitif 2010 ZAC
- Compte Administratif 2009 SPANC et approbation du Compte de gestion
- Budget primitif 2010 SPANC
- Personnel Communautaire – Avancement de grade
- Achat de tentes de réceptions
- Aménagement de l'ancienne voie de chemin de fer à Banvou-Dompierre
- Questions diverses

---

Monsieur le Président ouvre la séance et accueille Monsieur Besson, Trésorier Principal de Flers.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Vincent Beaumont, Président de la commission finances et affaires juridiques afin de présenter le compte administratif 2009.

Après avoir rappelé les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, Monsieur Beaumont informe l'assemblée que le compte administratif 2009 se clôture avec un excédent de fonctionnement de 736 065,85 € et un déficit en section d'investissement de 194 610,89 €, par conséquent par un excédent global de 541 454,96 €. Il fait état des restes à réaliser pour 2010 de 135 400 € en dépenses d'investissement et de 140 020 € en recettes d'investissement.

Messieurs le Président et le Trésorier Principal quittent l'assemblée et Monsieur Alain Retour, doyen de l'assemblée, met au vote le compte administratif 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier Principal. Celui-ci informe l'assemblée que le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif précédemment énoncés.

Monsieur le Président met au vote le compte de gestion 2009 qui est adopté à l'unanimité.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Compte tenu du résultat déficitaire de la section d'investissement à hauteur de 189 990,89 € obtenu après avoir ajouté les restes à réaliser, il convient d'affecter cette même somme à la section d'investissement à partir du résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui s'élève à 736 065.85 € et d'affecter le restant à la section de fonctionnement soit la somme de 546 074.96 €.

Monsieur le Président met au vote le compte de gestion qui est adopté à l'unanimité.

### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2010**

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Beaumont qui présente les dépenses et les recettes de chaque section. Après avoir rappelé les projets et les dépenses et recettes afférentes, il informe l'assemblée que le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 804 232 € et en section d'investissement à la somme de 1 007 162 €.

Monsieur le Président met le budget primitif au vote qui est adopté à l'unanimité.

### **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION**

Considérant que le budget primitif 2010 ne nécessite pas d'augmentation des taux d'imposition,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

MAINTIENT les taux d'impositions suivants :

- Taxe d'habitation : 2,58%
- Taxe Foncière Bâtie : 4,36 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 8,85 %
- Taxe relais : 1,52%
- Taxe relais de zone : 7.44%

### **FORMATION DES ELUS**

Vu la Loi de Proximité du 27 février 2002 obligeant les Conseils Communautaires à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres et de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre au budget,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

FIXE à 1 000 € les crédits alloués aux dépenses de formation des élus.

Les formations devront se rapporter aux compétences de la Communauté de Communes.

Cette somme sera inscrite à l'article 6535 du budget 2010.

## **AMORTISSEMENT DES FONDS DE CONCOURS**

Le Conseil Communautaire a, par sa délibération du 10 décembre 2007, décidé d'apporter une participation financière aux travaux de voirie du lotissement « le Pont » au droit des logements locatifs HLM réalisé par la Commune de Banvou.

Considérant qu'il conviendrait de prévoir l'amortissement de ce fonds de concours ainsi que ceux qui suivront dans les prochaines années,

DECIDE à l'unanimité d'amortir ces opérations

FIXE à 15 ans la durée de cet amortissement

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZAC**

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Vincent Beaumont, afin de présenter le compte administratif 2009 du budget ZAC.

Après avoir rappelé les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, Monsieur Beaumont informe l'assemblée que le compte administratif 2009 se clôture avec un déficit de fonctionnement de 761 014.47 € et un excédent en section d'investissement de 582 811.40 €, par conséquent par un déficit global de 178 203.07 €.

Monsieur Alain Retour, doyen de l'assemblée, met au vote le compte administratif 2009 de la ZAC qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier Principal. Celui-ci informe l'assemblée que le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif précédemment énoncés.

Monsieur le Président met au vote le compte de gestion 2009 qui est adopté à l'unanimité.

## **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2010 DE LA ZAC**

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Beaumont qui présente les dépenses et les recettes de chaque section et informe l'assemblée que le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 472 944.47 € et qu'il est en sur-équilibre en section d'investissement avec 644 589.47 € en dépenses et 1 161 756.40 € en recettes.

Monsieur le Président met le budget primitif au vote qui est adopté à l'unanimité.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET SPANC**

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Vincent Beaumont, afin de présenter le compte administratif 2009 du budget SPANC.

Monsieur Beaumont informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de dépenses ni recettes sur l'exercice 2009 ainsi le compte administratif 2009 se clôture à 0 €.

Monsieur Alain Retour, doyen de l'assemblée, met au vote le compte administratif 2009 de la ZAC qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier Principal. Celui-ci informe l'assemblée que le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif précédemment énoncés.

Monsieur le Président met au vote le compte de gestion 2009 qui est adopté à l'unanimité.

### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2010 DU BUDGET SPANC**

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Beaumont qui informe l'assemblée que ce budget n'a pas de section d'investissement et présente les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et souligne que le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 71 500 €.

Monsieur le Président met le budget primitif au vote qui est adopté à l'unanimité.

### **PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – CREATION DE POSTE DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL PRINCIPAL**

Vu le tableau d'avancement de grade des agents promouvables proposé par le Centre de Gestion du Personnel Territorial de l'Orne,

Vu l'avis favorable de la commission administrative de catégorie B du 26 février dernier

Vu la délibération relatif au ratio promus-promouvables en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007

Considérant les besoins de la Collectivité liés à l'évolution de certaines missions,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de SUPPRIMER un poste de Technicien Supérieur Territorial,
- de CREER un poste de Technicien Supérieur Territorial Principal à compter du 1er avril 2010 à temps complet

PRECISE que les crédits sont suffisamment inscrits au chapitre 012 du budget 2010.

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'achat de tentes de réception est reporté au prochain conseil communautaire afin que soient éclaircis certains points.

L'aménagement de l'ancienne voie de chemin de fer est également reportée afin qu'une négociation avec le riverain soit trouvée.

La Commune de Saint André de Messei a sollicité auprès du conseil communautaire une aide exceptionnelle pour les travaux de viabilisation de la parcelle destinée à l'implantation de l'IMC, un organisme paramédical qui emploie une vingtaine de personnes du canton. Le Conseil communautaire reporte ce point à la prochaine séance.

Monsieur Pellerin, Président de la commission voirie, informe l'assemblée que les membres de la commission souhaite que soit acheté un équipement de marquage au sol pour la signalisation horizontale ainsi que les panneaux nécessaires à cet équipement voire une remorque où tout le matériel serait stocké. Il a été également envisagé l'acquisition d'un compacteur pour réaliser les réparations de voirie.

Monsieur Gaudin, Président de la commission SPANC, informe l'assemblée que les diagnostics sur la commune de La Ferrière aux Etangs sont terminés et que l'ensemble s'est plutôt bien passé. Il rappelle également la procédure à suivre pour les contrôles de conception et d'exécution des installations en cas de construction neuve ou de réhabilitation.

Monsieur Toutain informe que les flèches des circuits du topoguide sont en cours d'installation et que le balisage peinture va suivre. Il invite les conseillers à consulter le rapport d'activité du Conseil Général de l'Orne sur le site internet.

Monsieur Carré demande s'il ne serait pas judicieux de renégocier certains prêts. Monsieur Guillemine souligne que l'endettement par habitant est de l'ordre de 115€. Monsieur Beaumont minimise cet endettement car deux prêts ont été consentis pour financer des ateliers relais et que les loyers de ces derniers couvrent les échéances de ces prêts.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

---

Les membres du Conseil Communautaire,

Le Président,